

Recueil des Actes Administratifs du Département

N° 327 - Février 2022- numéro spécial

www.nievre.fr

n I È V R E
le d é p a r t e m e n t

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DES SOLIDARITES, DE LA CULTURE
ET DU SPORT**

ARRÊTÉ portant désignation des membres non permanents pour siéger au sein de la commission d'information et de sélection d'appel à projet pour la création de 200 places de résidence autonomie sur le département de la Nièvre

N° D 21 - 1577

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-1 relatif à la composition de la commission d'appel à projet social ou médico-social ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'appel à projet relatif à la création de 200 places de résidence autonomie publié au recueil des actes administratifs du 25 février 2021 ;

Considérant les propositions de désignation des personnes qualifiées, des représentants des usagers spécialement concernés, des personnels techniques du Conseil départemental de la Nièvre, siégeant avec voix consultative et ayant compétence ou expertise dans le domaine de l'appel à projet ;

SUR proposition du directeur général des services du Département

- A R R Ê T É -

ARTICLE 1 : Le présent arrêté fixe la liste des membres non permanents désignés spécialement pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet concernant la création de 200 places de résidence autonomie, relevant de la compétence du Président du Conseil départemental de la Nièvre.

ARTICLE 2 : La composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet, est fixée comme suit :

1) Au titre des personnes qualifiées :

Michel CHASSAING, Personne qualifiée pour l'application de l'art L.311-5 du CASF dans le Département de la Nièvre.

2) Au titre des unions, fédérations ou groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux et médico-sociaux :

Monsieur Bernard DEGUEURSE, Membre du conseil d'administration de l'URIOPSS BFC
Madame Catherine SERRE, Directrice régionale de l'URIOPSS BFC

3) Au titre des représentants d'usagers spécialement concernés par l'appel à projet :

Madame Nicole LAROCHE, Représentante des familles au sein de la résidence autonomie le Crot Cizeau à Varennes Vauzelles,

4) Au titre du personnel technique :

Monsieur Guillaume DANIEL, Chargé d'analyse financière et accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

ARTICLE 3 : Ces membres ont voix consultative. Le mandat des membres désignés à l'article 2 vaut uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet pour la création de 200 places de résidence autonomie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant la date de sa notification devant le Président du Conseil départemental de la Nièvre. Un recours gracieux peut être déposé devant le tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas- 21 000 Dijon dans un délai de deux mois après sa date de publication

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport du Département, Monsieur le Directeur de l'Etablissement susvisé, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'établissement ou service concerné.

Fait à NEVERS, le 8 DEC. 2021

Le Président du Conseil Départemental



Fabien BAZIN

ARRÊTÉ fixant la liste des membres à voix délibérante désignés pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet pour la création de 200 places de résidence autonomie sur le département de la Nièvre

N° D 21 - 1578

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-1 relatif à la composition de la commission d'appel à projet social ou médico-social ;

VU le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;

VU le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L. 313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'appel à projet du 26 février 2021 relatif à la création de 200 places de résidence autonomie publié au recueil des actes administratifs du 25 février 2021 ;

VU l'arrêté N° D 2021-1403 portant désignation des membres du Conseil départemental pour siéger au sein de la Commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social relevant de la compétence exclusive du Département de la Nièvre ;

Considérant la désignation des représentants d'usagers du secteur personnes handicapées et de la désignation des représentants d'usagers du secteur personnes âgées faite par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA).

SUR proposition du directeur général des services du Département

- A R R Ê T É -

ARTICLE 1 : Le présent arrêté fixe la liste des membres à voix délibérative désignés spécialement pour siéger à la commission d'information et de sélection d'appel à projet concernant la création de 200 places en résidence autonomie, relevant de la compétence du Président du Conseil départemental de la Nièvre.

ARTICLE 2 : La composition de la commission d'information et de sélection d'appel à projet, est fixée comme suit :

1) Président :

Titulaires :

Madame Justine GUYOT, 5ème Vice-présidente

Madame Maryse AUGENDRE, Conseillère départementale déléguée au handicap

Suppléante :

Madame Véronique KHOURI, Conseillère départementale

2) Représentants du Département :

Titulaires :

Madame Marianne GIRARD, Directrice de l'autonomie

Madame Claire JARRIN, Cheffe de Service Établissements et Services PA/PH

Suppléant :

Monsieur Patrice LEVACHER, Assistant technique Gériatrie et Handicap

3) Au titre des associations de retraités et de personnes âgées :

Titulaires :

Monsieur Bernard METTERICH, Fédération générale des retraités de la fonction publique

Monsieur André BONNEFOY, CFE CGC- Union Départementale de la Nièvre

4) Au titre des associations de personnes handicapées :

Titulaire :

Monsieur Patrick LAPOSTOLLE, Directeur Général de l'APIAS

5) Au titre des associations du secteur de la protection de l'enfance :

Titulaire :

Madame Annick REGNIER, Directrice du centre social de Fourchambault

Suppléante :

Madame Danielle BOUGRAT, Animatrice au centre social de Fourchambault

6) Au titre des associations de personnes ou de familles en difficultés sociales :

Titulaires :

Madame Catherine MASTELLOTTO, Directrice filière parcours des publics vulnérables,
Mutualité Française Bourguignonne

Madame Martine WESOLEK, UDAF de la Nièvre

ARTICLE 3 : Ces membres ont voix délibérante. Le mandat des membres désignés à l'article 2 vaut uniquement pour la commission d'information et de sélection d'appel à projet pour la création de 200 places de résidence autonomie.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans les deux mois suivant la date de sa notification devant le Président du Conseil départemental de la Nièvre.
Un recours gracieux peut être déposé devant le tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas- 21 000 Dijon dans un délai de deux mois après sa date de publication

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Directrice Générale Adjointe des Solidarités, de la Culture et du Sport du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée à l'établissement ou service concerné.

Fait à NEVERS, le

- 8 DEC. 2021

Le Président du Conseil Départemental

Fabien BAZIN



Procès verbal de la Commission d'information et de sélection de l'appel à projet social pour la création de 200 places de résidence autonomie sur le département de la Nièvre du 7 décembre 2021

1- La commission s'est réunie en présence de :

Membres avec voix délibérative :

Justine GUYOT, 5ème Vice Présidente – Département de la Nièvre

Marianne GIRARD, Directrice de l'autonomie – Département de la Nièvre
Claire JARRIN, Cheffe de service établissement et services PA/PH – Département de la Nièvre

Patrice LEVACHER, Assistant technique gérontologie et handicap – Département de la Nièvre

Bernard METTERICH, Représentant des Fédération générale des retraités de la fonction publique

André BONNEFOY, CFE CGC - Union départementale de la Nièvre

Annick REGNIER, Directrice du centre social de Fourchambault

Danielle BOUGRAT, Animatrice au centre social de Fourchambault

Catherine MASTELLOTTO, Directrice filière parcours des publics vulnérables, Mutualité Française Bourguignonne.

Membres avec voix consultative :

Nicole LAROCHE, Représentante des familles au sein de la résidence autonomie le Crot Cizeau à Varennes Vauzelles

Guillaume DANIEL, Chargé d'analyse financière et accompagnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux – Département de la Nièvre

Le quorum, composé de la moitié des membres ayant voix délibérative présents, est atteint.

2-Instruction :

L'instructeur désigné par le Conseil départemental pour l'appel à projet création de 200 places de résidence autonomie est Nathalie BETTIGA. Les résumés des dossiers établis pas ses soins, ont été transmis aux membres de la commission en amont.

Les tableaux de cotation sont annexés au procès-verbal.

3-Nom et qualité des candidats auditionnés :

*** Association AGES portant un projet de résidence autonomie de 70 logements à la Charité sur Loire**

représentée par :

- Monsieur Nicolas ODIER, Directeur du développement, groupe MBV UNION
- Monsieur Julien MOREAU, Directeur Général Adjoint, mutuelle MBV UNION
- Monsieur Thomas GODARD, Directeur des réseaux, mutuelle MBV UNION

*** Association MARPA portant un projet de résidence autonomie de 7 logements - Village du grand chêne à Millay**

représentée par :

- Monsieur Christian POUCHELET, Maire de MILLAY et Vice-président de l'association MARPA,
- Madame Marie PRIOU, Directrice de l'EHPAD Bernard de LAPLANCHE à MILLAY.

*** Centre social de Moulins Engilbert portant un projet de résidence autonomie de 24 places à Moulins-Engilbert**

représenté par :

- Madame Jacqueline LAMBERT, Présidente du Centre Social de Moulins Engilbert,
- Madame Céline VIGNERON, Responsable administrative,
- Monsieur Jérôme DUBREU, Directeur du Centre Social de Moulins Engilbert.

*** Association ALEFPA portant un projet de résidence autonomie de 92 logements à Nevers**

représentée par :

- Madame BERTHEREAU Séverine, Conseillère technique développement ALEFPA.

*** Groupe SOS Séniors portant un projet de résidence autonomie de 60 places à Saint Saulge**

représenté par :

- Monsieur Christian KRATZ, DGA, Groupe SOS Séniors,
- Madame Catherine GILET; directrice EHPAD les Feuillantines à Magny Cours, EHPAD Le Clos et du SAAD Cœur de Nièvre à St Saulge, Groupe SOS Séniors,
- Monsieur Guy FONTAINE, Directeur du développement et de l'innovation, Groupe SOS Séniors,
- Monsieur Joris DESCHAPS, Développeur foncier, ENEAL.

*** Association PEP-CBFC portant un projet de MARPA - Résidence autonomie de 34 places à Surgy**

représentée par :

- Madame Sophie DIAW, Coordinatrice MARPA - Relayage DG
- Monsieur Nicolas MAULNY, responsable action sociale MSA,
- Monsieur Alain MILOT, Directeur général PEP CBFC
- Monsieur Adel BOUAKLINE, Directeur Délégation Nièvre PEP CBFC

-4- Classement :

Les membres de la Commission ont émis le classement suivant conformément aux critères énoncés dans l'appel à projet et à la majorité des membres ayant voix délibérative :

Position	Porteur de projet	Total Point obtenu /470 ¹
1	Association PEP-CBFC portant un projet de MARPA à Surgy	314
2	Association MARPA portant un projet de village du grand chêne à Millay	309
3	Centre social de Moulins Engilbert portant un projet à Moulins-Engilbert	308
4	Groupe SOS Séniors portant un projet à Saint Saulge	256
5	Association AGES portant un projet à la Charité sur Loire	215
6	Association ALEFPA portant un projet à Nevers	198

Les membres de la commission proposent de retenir les projets suivants :

- Association PEP-CBFC portant le projet de MARPA de SURGY pour 34 places.
- Association MARPA portant le projet de village du grand chêne à Millay pour 7 logements.
- Centre social de Moulins Engilbert portant un projet à Moulins-Engilbert pour 24 places.
- Groupe SOS Senior portant un projet à Saint Saulge mais pour lequel le nombre de places autorisées fera l'objet d'échanges postérieurs avec le Département de la Nièvre.

L'avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Nevers et au bulletin officiel des Actes Administratifs du Département.

Le classement des projets par la commission d'information et de sélection d'appel à projets sera soumis au bureau départemental et au Président du Conseil départemental, qui dispose seul de la capacité de délivrer les autorisations des projets retenus.

Fait à NEVERS, le 24 Janvier 2022

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation



Justine GUYOT

¹ Nombre total de point maximal pouvant être attribué